MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

BUREAU DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION.

EXPOSITION DE LONDRES.

Envoi de contre-maîtres et ouvriers à l'exposition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.



Coventry Ribbon

Paris, le 25 avril 1851.

Messieurs, dans quelques jours va s'ouvrir l'exposition de Londres, et bientôt devra s'y rendre la Commission française du Jury international chargée de représenter notre industrie dans ce grand concours de toutes les nations, et d'en constater les résultats.

Le Gouvernement n'attache pas moins de prix à faire étudier l'exposition par l'élite de nos contre-maîtres et de nos ouvriers. L'Assemblée législative a, vous le savez, affecté à cette destination une somme de 50,000 francs.

Le moment est venu, Messieurs, de s'occuper de l'emploi de cette somme, et je crois devoir, dans ce but, faire appel à votre concours.

En présence d'un crédit aussi limité, mon département, vous le comprendrez aisément, ne saurait supporter toute la dépense qu'entraînera l'envoi d'ouvriers à l'exposition de Londres; il ne peut qu'encourager nos centres industriels, que leur venir en aide, dans la proportion des ressources mises à sa disposition, ainsi que le vœu en avait d'ailleurs été formellement exprimé par la Commission de l'Assemblée législative chargée de l'examen du projet de loi relatif au crédit de l'exposition.

J'ai besoin, avant tout, de connaître sur ce point les intentions du commerce et de l'industrie, et je vous prie, Messieurs, de me faire savoir s'il entre dans les vues des négociants et manufacturiers de votre circonscription de se concerter pour envoyer à Londres un ou plusieurs ouvriers.

En cas d'affirmative, vous auriez à m'indiquer le nombre, les noms,

MM. de la Chambre

résidences et industries de ces contre-maîtres ou ouvriers, dont le choix vous sera naturellement dévolu (1).

Je verrai, d'après vos propositions, pour quelle part je pourrai vous comprendre dans la distribution du crédit dont il s'agit.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur la nécessité d'apporter le plus grand soin dans les choix que vous aurez à faire, afin que la présence de nos ouvriers à Londres tourne au profit de notre industrie, et de l'intérêt général du pays. En me reposant à cet égard sur votre discernement, je vous laisserai également le soin de régler le mode et les conditions d'envoi et de séjour, de déterminer les questions qui devront être posées aux ouvriers, de tracer le programme de leur visite à l'exposition. J'exprimerai seulement le désir d'être fixé sur l'époque des départs et sur la durée du séjour. Je tiendrai aussi à ce que des rapports bienveillants, fréquents et utiles s'établissent entre les ouvriers envoyés à Londres et les membres de la Commission française du Jury international. La Commission tout entière, j'en ai l'assurance, sera constamment prête, ainsi que le Commissariat français, à donner à nos ouvriers toutes les informations nécessaires et tous les moyens d'instruction propres à faciliter leur examen et leurs investigations, comme à en coordonner et consigner les résultats.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

Signé L. BUFFET.

Pour expédition :

Le Chef de la division du commerce extérieur,

Fleury

---

(1) Dans les villes où il existe, avec une chambre de commerce ou une chambre consultative des manufactures, un conseil de prud'hommes, ces divers corps pourront se concerter pour effectuer le ou les choix dont il s'agit, comme cela a eu lieu pour le département de la Seine.